



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE,  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le **24 SEP. 2019**

Secrétariat général

Direction de  
l'évaluation, de la  
prospective et de la  
performance

Sous-direction des  
évaluations et de la  
performance scolaire

Bureau des études  
statistiques sur les  
élèves

DEPP B1/VB/LB  
n°2019-147

Affaire suivie par :  
Vanessa BELLAMY  
et Laurence BRUN  
Mél :  
eana@education.gouv.fr

61, 65 rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse,

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames les directrices et Messieurs les  
directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les responsables  
académiques des centres académiques pour la  
scolarisation des élèves allophones nouvellement  
arrivés et des enfants issus de familles itinérantes  
et de voyageurs

**Objet :** Lancement de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) - année scolaire 2019-2020.

**Référence :** BO spécial n° 6 du 18 avril 2019 sur le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale de 2019.

Vu l'**avis d'examen** favorable du Conseil National de l'Information Statistique, l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) **sans label de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° **2019A092ED** du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année scolaire 2019-2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Depuis 2014, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. **Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, scolarisés ou en attente de scolarisation.**

Les derniers résultats issus de cette enquête ont fait l'objet d'une note d'information « 60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique », parue en juin 2018.

Les CASNAV et les DSDEN sont responsables de la collecte des données dans leur académie. Selon l'organisation territoriale appliquée dans l'académie, les Services statistiques académiques (SSA) peuvent assurer l'assistance technique de la collecte.

L'enquête EANA se déroule tout au long de l'année scolaire. L'enquête 2019-2020 débutera le lundi 14 octobre 2019 et se terminera le vendredi 26 juin 2020. Un point d'étape est toutefois prévu en février pour vérifier, le déroulement de la collecte.

La collecte a pour objectif de recenser tous les élèves (nés entre le 01/01/1993 et le 01/01/2014) ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) au cours de l'année 2019-2020, qu'ils s'agisse d'élèves effectivement nouveaux, ou d'élèves déjà présents lors de l'année scolaire 2018-2019 et poursuivant leur parcours d'allophone en cette nouvelle rentrée.

Comme pour les années précédentes, les données devront être saisies dans l'application disponible à partir du lien :

**<https://dep.adc.education.fr/eana/>**

L'application offre la **possibilité de déléguer la saisie** :

- aux chefs d'établissement dans le cas du second degré ;
- aux IEN de circonscription dans le cas du 1<sup>er</sup> degré.

**La délégation de la saisie est laissée à votre appréciation.**

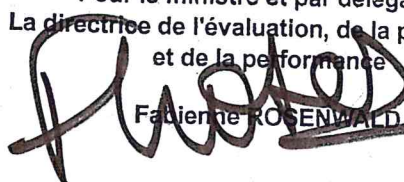
Un rappel de l'objet de l'enquête et de son champ ainsi que l'ensemble des fonctionnalités de l'application sont précisément décrits dans la **nouvelle version du guide utilisateur** qui est accessible dans l'application à la rubrique « Instructions, nomenclatures ».

Nous vous rappelons que cette enquête a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (récépissé n° 1787153 du 12 août 2014). Elle est couverte par le secret statistique. Son exploitation ne donnera lieu à la production d'aucune information concernant individuellement l'élève ou son établissement scolaire. L'enquête a par ailleurs reçu le visa du comité du label du Conseil national de l'information statistique (Visa n° **2019A092ED**) ; elle a un **caractère obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

En dehors des personnes qui les auront saisies, les données individuelles (non nominatives) seront accessibles aux personnels de la DEPP et des services statistiques académiques.

Nous vous remercions vivement de la participation de vos services à ces opérations.

Pour le ministre et par délégation,  
La directrice de l'évaluation, de la prospective  
et de la performance



Fabienne ROSENWALD

CPI :

DGESCO A1-1 - Bureau des écoles (Hélène DEMESY)

DGESCO A1-2 Bureau des collèges (Marjorie KOUBI)

## Annexe : Les correspondants

Demandeur	Nature du problème	Contact
CASNAV	Méthodologie de l'enquête (champ, calendrier) Demande résultats enquêtes précédentes Maintenance corrective et évolutive de l'application web permettant de recueillir les données	Responsables enquête : Laurence Brun et Vanessa Bellamy <a href="mailto:eana@education.gouv.fr">eana@education.gouv.fr</a>
	Assistance technique (gestion accès à l'application, aide pour importation de fichiers)	Gestionnaire enquête : Catherine Baltimor <a href="mailto:eana@education.gouv.fr">eana@education.gouv.fr</a>  <i>Si les SSA sont impliqués dans la chaîne de collecte de l'enquête dans l'académie, ils peuvent être contactés pour une aide à l'importation de fichiers.</i>
DSDEN	Pour toute question	CASNAV de rattachement  <i>Si les SSA sont impliqués dans la chaîne de collecte de l'enquête dans l'académie, ils peuvent être contactés pour une aide à l'importation de fichiers.</i>
Établissement	Pour toute question	DSDEN ou CASNAV (ou SSA)
IEN de circonscription	Pour toute question	DSDEN ou CASNAV (ou SSA)